

## Les créations d'entreprises en 2019

**En 2019, le nombre de créations d'entreprises nouvelles dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (ICS), augmente fortement avec 16 % de hausse par rapport à 2018. Le stock total d'entreprises actives progresse de 5 %. Les créations progressent dans tous les secteurs d'activité, tous les archipels et sont portées par les entrepreneurs individuels. Quel que soit le statut adopté, lorsqu'elles sont créées, les entreprises n'ont pas de salarié.**

### Le tissu productif se renouvelle davantage

En 2019, le taux de création brut des entreprises progresse de deux points pour la première fois et atteint 13 %. En tenant compte des réactivations, ce taux s'élève à 17 %. Le secteur des Autres activités de services est le plus dynamique cette année avec un taux de création brut de 22 %. Six secteurs sur 17 ont un taux de création brut supérieur ou égal à 13 %. Les radiations s'accroissent notablement de 28 % en 2019 mais restent inférieures aux créations nouvelles. Dans l'année 2019, 18 % des entreprises créées en 2018 ont cessé leur activité et 7 % ont embauché au moins un salarié.

TABLE 1. Mouvements des entreprises de 2014 à 2019

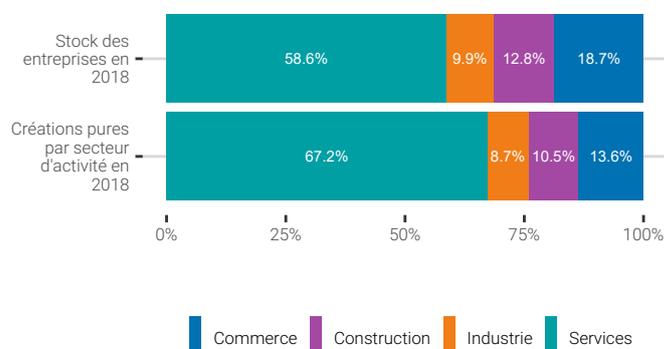
Nombre d'entreprises	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation en nombre 2019/2018	Variation en % 2019/2018
Actives au 31/12	23 685	24 589	25 794	26 760	28 112	29 424	1 312	5
Créées durant l'année	2 485	2 695	3 015	2 814	3 042	3 541	499	16
Réinscrites durant l'année	832	950	1 030	1 041	1 043	1 213	170	16
Radiées durant l'année	2 344	2 391	2 682	2 766	2 559	3 281	722	28
Taux de création brut	11%	11%	12%	11%	11%	13%	-	-
Taux de réinscription brut	4%	4%	4%	4%	4%	4%	-	-
Taux de radiation brut	10%	10%	11%	11%	10%	12%	-	-

Source : ISPF - Champ ICS

### Le secteur tertiaire concentre 80 % des créations

En 2019, la part du secteur tertiaire (commerce et services) reste stable avec 77 % de l'ensemble des entreprises actives du champ ICS. Les secteurs de la construction et de l'industrie totalisent encore respectivement 13 % et 10 % du parc des entreprises. Quatre créations d'entreprises sur cinq ont lieu dans le secteur tertiaire. Le nombre de primo créations dans le secteur de la construction est en hausse et représente 11 % des créations totales; les créations augmentent sensiblement dans l'industrie mais constituent toujours 9 % des unités créées.

FIG. 1. Répartition des créations pures par activité



Source : ISPF - Champ ICS

### Les créations progressent de 17 % dans les services (hors commerce)

En 2019, la part des primo créations dans les services reste stable (67 %) malgré une hausse de 17 % de ses créations par rapport à 2018. Le secteur des Autres activités de services est particulièrement dynamique avec un envol de ses créations (+ 53 %). Parmi les secteurs les plus entreprenants en 2019, les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et les « Transports et entreposage » avec une progression de 29 % de leurs créations, suivi par les « Arts, spectacles et activités récréatives » (+ 28 %) et « l'Hébergement et restauration » (+ 27 %).

Les plus fortes baisses des créations se trouvent dans le secteur des « Activités financières et d'assurances » (- 24 %) puis dans celui des « Activités immobilières » (- 17 %). Le commerce de détail dynamise le secteur du commerce

### Les créations progressent fortement dans le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

En 2019, le commerce concentre 14 % des primo créations, en progression de 16 % comparé à 2018. Cette hausse impacte les trois sous-secteurs du commerce. La croissance est particulièrement forte dans le secteur du Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (+ 74 %) dont le poste « Entretien et répara-

tion de véhicules automobiles légers » tire à la hausse l'ensemble. Dans le commerce de détail, la progression des primo créations est de 13 % ; trois activités se distinguent à savoir la « Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés » (+ 55 %), les « Autres commerces de détail spécialisés divers » avec 12 créations contre 3 en 2018 et la « Vente à distance sur catalogue général » avec 19 créations contre 12 en 2018.

Le nombre de création d'entreprises s'accroît de 9 % dans le commerce de gros en 2019, le poste des « Autres intermédiaires du commerce en produits divers » progresse fortement (+ 77 %) ; le poste du « Commerce de gros non spécialisé » cumule 72 % des unités créées.

### Les créations industrielles sont diversifiées

Les créations dans le secteur industriel augmentent de 17 % en 2019 portées par l'industrie manufacturière. Quatre entreprises industrielles sur cinq sont de forme personnelle. Les « Activités de prépresse » sont les plus dynamiques avec 26 créations contre 11 en 2018 puis la « Fabrication d'objets divers en bois » avec neuf créations contre une en 2018. Deux autres postes se distinguent, la « Réparation et maintenance navale » double ses créations et la « Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie » (+ 21 %).

Les activités comptant le plus grand nombre de primo créations restent les « Autres activités manufacturières » (66) et la « Fabrication de vêtements de dessus » (38).

### Dans la construction, l'activité des Autres travaux de finition soutient le secteur

Le nombre de primo créations dans le secteur de la construction progresse de 12 % en 2019 sous l'impulsion du secteur des Travaux de construction spécialisés dont les créations augmentent de 15 %. Le principal contributeur est le poste des « Autres travaux de finition » (+ 14 %).

Le nombre de créations dans le sous-secteur du Génie civil augmente peu : trois unités contre deux en 2018. Dans le sous-secteur de la Construction de bâtiments, les créations reculent légèrement : 49 unités contre 51 en 2018.

### Les femmes créent trois entreprises sur quatre dans les services

En 2019, il y a autant de créations de la part des femmes que des hommes (50 %). Cependant la progression des créations masculines est plus importante en 2019 (+ 22 %) comparé aux femmes (+ 15 %).

Les trois quarts des créations féminines se trouvent dans le secteur des services en progression de 16 % comparé à 2018. Parmi les activités les plus exercées, les « Autres services personnels » concentrent 21 % des créations du secteur, l'« Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée » (8 %), les « Autres enseignements », le « Nettoyage courant des bâtiments » respectivement 6 % des unités créées.

Le commerce regroupe 13 % des créations féminines dont la progression (+ 10 %) a ralenti comparé à 2018. Les créations les plus nombreuses s'établissent toujours dans l'activité de « Vente à do-

micile » avec 29 % du total des créations du secteur commercial puis dans le « Commerce de gros non spécialisé » (26 %).

Les créations féminines dans l'industrie augmentent de 17 % en 2019 et représentent 11 % de l'ensemble des créations. Trois activités industrielles concentrent 59 % des créations du secteur à savoir les « Autres activités manufacturières » (47 unités), la « Fabrication de vêtements de dessus » (31) et la « Fabrication d'articles de joaillerie et de bijouterie » (24).

Le secteur de la construction accueille 1 % des créations de la part des femmes.

En 2019, l'âge moyen des femmes créatrices reste stable à 35 ans.

### Les créateurs se maintiennent dans les services

En 2019, 1 549 entreprises individuelles sont fondées par des hommes dont trois entreprises sur cinq se trouvent dans le secteur des services. 20 % des créations du secteur s'établissent dans l'activité des « Autres services personnels » (198), en forte progression (+ 60 %) comparé à 2018. La seconde activité la plus dynamique est l'« Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs » avec 70 créations.

Le secteur de la construction reste stable avec une entreprise sur cinq créée par les hommes. Le poste des « Autres travaux de finition » concentre 68 % des créations et progresse de 15 % comparé à 2018.

La part des créateurs dans le secteur du commerce représente 11 % des créations totales en forte progression (+ 35 %) par rapport à 2018. Les activités commerciales les plus exercées restent le « Commerce de gros non spécialisé » avec 41 créations puis l'« Entretien et réparation de véhicules automobiles » (35).

Les créations industrielles progressent de 23 % comparé à 2018 et représentent 6 % de l'ensemble des entreprises créées par les hommes. Les « Autres activités manufacturières » comptent le plus de primo créations (18).

L'âge moyen des hommes créateurs augmente légèrement à 36 ans.

### Les entreprises individuelles représentent 87 % des créations

En 2019, les entreprises individuelles représentent 87 % des créations pures et augmentent de 18 % et dans tous les secteurs.

Les sociétés constituent 13 % des créations totales, la S.A.R.L. est la forme la plus usitée avec 308 unités en 2019, en progression de 10 % par rapport à 2018. Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (E.U.R.L) reculent de 1 % en 2019. La part des entreprises individuelles reste stable et représente 81 % du parc des entreprises du champ ICS, les sociétés représentant 19 % ; les sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L.) sont les plus nombreuses.

### Les emplois sont peu nombreux lors de la création

Parmi les 3 541 entreprises créées en 2019, 1 % des entreprises sont employeuses au moment de leur création. Le créateur assure d'abord son propre emploi. Seules 116 entreprises ont déclaré au moins un salarié à la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale) de janvier à décembre 2019 soit 8 % en moins que l'an passé. La moitié de ces entreprises relève du secteur des services dont 26 % font partie

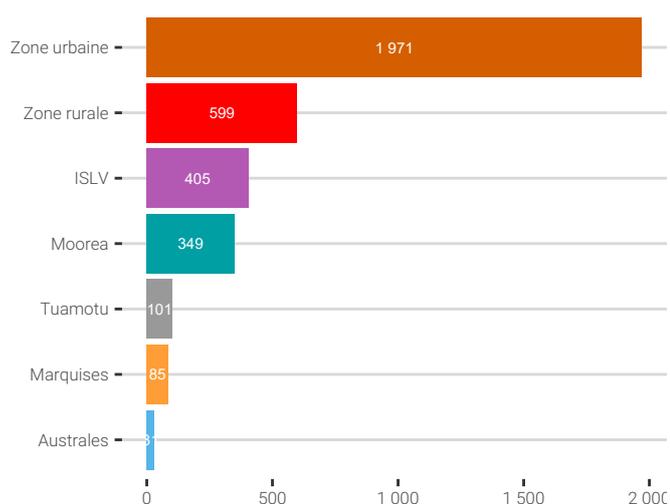
de la restauration. Les secteurs du commerce et de la construction représentent 28 % et 16 % des entreprises ayant déclaré un salarié. Quatre entreprises sur cinq ayant embauché durant l'année sont des sociétés dont 75 % relèvent de la forme de S.A.R.L. Ces sociétés siègent principalement dans les Îles Du Vent (94 %). Seulement 1 % de l'ensemble des entreprises individuelles créées ont embauché au moins un salarié au cours de l'année 2019, en majorité dans les services (10).

Sur les 1 043 entreprises réactivées en 2018, exclusivement constituées sous la forme individuelle, 3 % ont déclaré au moins un salarié sur cette période. La majorité de ces embauches ont lieu dans les services (48 %).

### Les Îles Du Vent demeurent le foyer des créations d'entreprises

Quatre créations d'entreprises sur cinq ont lieu dans les Îles Du Vent en 2019. Ces dernières augmentent de 16 % comparé à 2018. Parmi les secteurs les plus dynamiques : la Publicité et études de marché (+127 %), l'Imprimerie et reproduction d'enregistrements (+ 117 %), les Activités de poste et de courrier (+ 92 %), les Transports par eau (+ 90 %), le Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (+ 78 %).

Fig. 2. Localisation des créations



Source : ISPF - Champ ICS

Les créations dans les Îles Sous-Le-Vent progressent de 13 %, notamment dans le secteur de la Construction avec une hausse de 69 % des unités créées. Elles augmentent sensiblement aux Marquises (+ 49 %) et aux Australes (+ 72 %) mais également dans les Tuamotu-Gambier (+ 15 %), principalement dans l'industrie et le secteur tertiaire.

La zone urbaine comprenant les communes de Mahina à Punaauia représente 56 % des créations totales d'entreprises essentiellement dans les services soit une baisse de deux points comparé à 2018. La zone rurale de Tahiti y compris Moorea concentre le quart des créations majoritairement dans les services. Les créations ont fortement progressé à Moorea (+ 44 %) et à Paea (+ 27 %) en 2019.

### Les réactivations d'entreprises se maintiennent

Les réactivations d'entreprises concernent les entreprises individuelles qui ont repris une activité en 2019 après avoir été radiées précédemment. Si l'on intègre les réactivations aux créations d'entreprises, une entreprise sur quatre créée est le fait d'une entreprise réactivée. Les réactivations progressent de 16 % en 2019 et comptent 1 213 entreprises. Les trois quarts des entreprises réactivées se trouvent dans le secteur tertiaire. Les réactivations les plus nombreuses se retrouvent dans les « Autres services personnels » avec 125 unités, les « Autres travaux de finition » (112), « l'Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée » (82).

Le commerce regroupe 14 % des réactivations de l'année ; la « Vente à domicile » étant l'activité la plus dynamique.

L'industrie concentre 10 % de l'ensemble des réactivations, en forte progression par rapport à 2018 (+ 29 %). Un quart des entreprises réactivées se situe dans le poste des « Autres activités manufacturières ».

Enfin, le secteur de la construction représente 15 % des réactivations totales en 2019 en progression de 25 % comparé à 2018. 60 % des entreprises réactivées se trouvent dans le poste des « Autres travaux de finition ». Les entreprises se réactivent fréquemment dans les activités à faible technicité ou de nature temporaire ou encore au gré des chantiers. Ces dernières peuvent refléter une certaine fragilité de l'entreprise ou une plus grande flexibilité. Pour les entreprises qui ont repris une activité en 2018, 17 % d'entre elles ont à nouveau cessé leur activité au cours de l'année 2019.

Fig. 3. Les réactivations par activité



Source : ISPF - Champ ICS

## Définitions

Les statistiques annuelles des créations, radiations, réactivations sont établies à partir du **Répertoire des Entreprises** de la Polynésie française géré par l'ISPF. Celui-ci enregistre tous les mouvements économiques et légaux affectant les entreprises et leurs établissements durant l'année. Pour l'étude, ne sont comptabilisés que les événements de créations, radiations, réactivations enregistrés dans le fichier du 1er au 31 décembre de l'année sans considération de la date d'exploitation ou de cessation réelle.

Le champ de l'étude porte sur les entreprises exerçant une activité économique réelle dans les activités de l'ensemble des secteurs marchands de l'Industrie, de la Construction, du Commerce et des Services (dit **champ ICS**). Sont exclues de l'étude les entreprises non marchandes (administrations, associations), l'agriculture et la pêche, les sociétés civiles et locations immobilières.

**L'unité statistique** retenue est l'entreprise; il s'agit d'une unité institutionnelle, jouissant d'une autonomie de décision, financière et juridique, produisant des biens ou services destinés à être vendus sur le marché. Elle est localisée à son siège, indépendamment de ses établissements.

**Les créations d'entreprises** sont classées en deux catégories :

- Les créations pures ou primo créations qui correspondent à la naissance d'une nouvelle unité légale jusqu'alors inexistante et donnent lieu à l'immatriculation au Répertoire;
- Les réactivations ou réinscriptions concernent uniquement les personnes physiques déjà immatriculées au Répertoire des Entreprises ayant cessé leur activité et reprenant une activité : ces personnes retrouvent le numéro d'identification précédemment attribué.

**Le taux de création d'entreprises** rapporte le nombre de créations observées l'année n au stock d'entreprises actives au 1er janvier de cette même année.

**L'entreprise personnelle** est constituée par une personne physique : le chef d'entreprise, dont le patrimoine est confondu avec celui de l'entreprise

**La société unipersonnelle** ou EURL est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée constituée d'un seul associé qui est le gérant et obéit aux règles des sociétés. La responsabilité du gérant est limitée à ses apports.

**La Nomenclature d'Activités Française** révisée en 2008, appelée NAF 2008, est utilisée pour classer les activités des entreprises inscrites au Répertoire des Entreprises. Parmi les changements notables occasionnés par la révision 2008 dans les classements des entreprises locales, on relève les activités de jardinage (2,5 % des entreprises totales) qui passent du secteur primaire au secteur tertiaire, les activités de préparation de plats à emporter à consommation rapide (5 % des entreprises totales) qui passent de l'industrie au secteur tertiaire tout comme l'édition (0,2 % des entreprises totales).

## Télécharger les données

-  Mouvements des entreprises de 2014 à 2019 (Tab. 1)
-  Répartition des créations pures par activité (Fig. 1)
-  Localisation des créations (Fig. 2)
-  Les réactivations par activité (Fig. 3)

## Bibliographie

K. ELLACOTT (2019) *Les créations d'entreprises en 2018*

## Secret statistique

Les données individuelles confidentielles détenues par l'ISPF dans le Répertoire Territorial des Entreprises sont protégées par :

La loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, modifiée,

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

<b>Editeur</b>	Institut de la statistique de Polynésie française
<b>Collection</b>	Points Etudes et Bilans
<b>Numéro</b>	1228
<b>Auteur de la publication</b>	Karine ELLACOTT
<b>Rédacteur en chef</b>	Patricia ANNEVILLE
<b>Directeur de la publication</b>	Nicolas PRUD'HOMME
<b>Dépot légal</b>	Décembre 2020
<b>Informations</b>	Immeuble Uupa - 1 <sup>er</sup> étage 15 rue Edouard Ahne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
<b>Téléphone</b>	+689 40 47 34 34
<b>Fax</b>	+689 40 42 72 52
<b>Courriel</b>	ispf@ispf.pf
<b>Copyright</b>	© ISPF, Papeete 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
<b>ISSN</b>	1247-7370

